

Pièce 5

REPUBLIQUE FRANCAISE



Préfecture de Corse-du-Sud

dossier n° PC 02A 098 11 C0002

date de dépôt : 06 janvier 2011

demandeur : Monsieur PERETTI JULIEN
LAURENT

pour : réhabilitation de quatre bergeries pour
bâtiment d'accueil polyvalent ou hébergement
touristique

adresse terrain : lieu-dit POZZACCIO, à Coti-
Chiavari (20138)

ARRÊTÉ accordant un permis de construire au nom de l'État

Le préfet de Corse-du-Sud,

Vu la demande de permis de construire présentée le 06 janvier 2011 par Monsieur PERETTI JULIEN LAURENT demeurant LOTISSEMENT PRUNELLI 2 lieu-dit LA ROCADE VILLA 22, Cauro (20117);

Vu l'objet de la demande :

- pour réhabilitation de quatre bergeries pour bâtiment d'accueil polyvalent ou hébergement touristique ;
- sur un terrain situé lieu-dit POZZACCIO, à Coti-Chiavari (20138) ;
- pour une surface hors-œuvre nette créée de 326 m² ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la carte communale approuvée le 12 mai 2010 ;

Vu l'avis favorable de Monsieur le président de la commission départementale pour l'accessibilité en date du 10/02/2011 ;

Vu l'avis du syndicat départemental d'énergie de la Corse du sud en date du 16/02/2011 ;

Vu l'avis favorable du maire en date du 06/01/2011

ARRÊTE

Article 1

Le permis de construire est ACCORDE.

Le 6 janvier 2011,

Le préfet,